

Table des matières

approbation cr 05122020	2
BP2021 Parc	3
BP2021 Parc Budget de base déf	44
BP2021 Conservation	48
BP2021 Mer	76
BP2021 Jazz	107
BP2021 Boutique	134
Natura 2000 - FEADER	158
Natura 2000 - Hors FEADER	160
Animer le réseau des étoiles terrestres	162
S'appuyer et valoriser territoire classé - Atouparc	163
Promouvoir et valoriser la destination - Valeurs Parc	164
Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité	165
Animation LEADER 2020	167
Faire vivre à travers la relation entre le SYCOPARC et l'EN	168
Animer le réseau des artisans de l'éco rénovation	170
Plan de paysage	172
Avenant - Contrat Drachenbronn	174
CFT	182
Découvrir les Parcs naturels du Grand-Est	184
Emploi - Adjoint admin prcp	185
Emploi - animateur 2	186
Emploi - animateur	187
Emploi - Attaché de conservation	188
Emploi - Ingénieur NP	189
Faciliter l'acceptation du Lynx	190
Investir pour le SYCOPARC en faveur du territoire	192
LIFE intégré	194
Marquage Valeurs Parc	195

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 50

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, LEHMANN, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 5 décembre 2020

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 5 décembre 2020,

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2020.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, LEHMANN, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Budget primitif 2021

Voix : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 31 octobre 2020 relative aux orientations pour le budget 2021,

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021 s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 1.377.630 € et autorise le Président à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25670069100015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOUXWILLER

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYCOPARC (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	33
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	37

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC	BP 2021
-------------------	------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 351 630,00	1 351 630,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 351 630,00	1 351 630,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	26 000,00	26 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		26 000,00	26 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		1 377 630,00	1 377 630,00
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 402 667,97	0,00	194 330,00	194 330,00	194 330,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 271 024,00	0,00	1 061 700,00	1 061 700,00	1 061 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	77 605,00	0,00	64 100,00	64 100,00	64 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 751 296,97	0,00	1 320 130,00	1 320 130,00	1 320 130,00
66	Charges financières	15 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
67	Charges exceptionnelles	565,06	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 767 362,03	0,00	1 325 630,00	1 325 630,00	1 325 630,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	18 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	63 474,14		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		81 474,14		26 000,00	26 000,00	26 000,00
TOTAL		3 848 836,17	0,00	1 351 630,00	1 351 630,00	1 351 630,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 351 630,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	14 968,28	0,00	16 800,00	16 800,00	16 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	489 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 636 892,97	0,00	1 314 030,00	1 314 030,00	1 314 030,00
75	Autres produits de gestion courante	30 724,84	0,00	20 800,00	20 800,00	20 800,00
Total des recettes de gestion courante		4 172 476,09	0,00	1 351 630,00	1 351 630,00	1 351 630,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 555,85	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 178 031,94	0,00	1 351 630,00	1 351 630,00	1 351 630,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 741,58		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 741,58		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 187 773,52	0,00	1 351 630,00	1 351 630,00	1 351 630,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 351 630,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	26 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SYCOPARC - SYCOPARC - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	188 730,95	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 026 901,61	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 250 032,56	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	18 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 268 032,56	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 741,58		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 741,58		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 277 774,14	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 000,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	573 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 073 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	512 609,90	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	512 609,90	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 585 685,90	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	18 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	63 474,14		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	81 474,14		26 000,00	26 000,00	26 000,00

SYCOPARC - SYCOPARC - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 667 160,04	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	26 000,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	194 330,00		194 330,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 061 700,00		1 061 700,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 100,00		64 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	5 500,00	0,00	5 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		26 000,00	26 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 325 630,00	26 000,00	1 351 630,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 351 630,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	26 000,00	0,00	26 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		26 000,00	0,00	26 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 800,00		16 800,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 314 030,00		1 314 030,00
75	Autres produits de gestion courante	20 800,00	0,00	20 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 351 630,00	0,00	1 351 630,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 351 630,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		26 000,00	26 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	26 000,00	26 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 402 667,97	194 330,00	194 330,00
60611	Eau et assainissement	850,00	750,00	750,00
60612	Energie - Electricité	13 150,00	11 500,00	11 500,00
60621	Combustibles	11 960,00	13 900,00	13 900,00
60622	Carburants	9 100,00	9 000,00	9 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 700,00	700,00	700,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 900,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	1 200,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 200,00	4 500,00	4 500,00
6068	Autres matières et fournitures	19 895,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	524 075,96	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	600,00	600,00	600,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	3 000,00	3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 400,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	6 600,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 400,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	38 850,00	39 000,00	39 000,00
6161	Multirisques	14 600,00	13 000,00	13 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	3 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	180 772,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	14 281,00	3 500,00	3 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 500,00	4 000,00	4 000,00
6188	Autres frais divers	59 866,70	5 500,00	5 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	13 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	118 104,00	1 400,00	1 400,00
6231	Annonces et insertions	11 650,00	330,00	330,00
6236	Catalogues et imprimés	167 185,96	2 500,00	2 500,00
6238	Divers	13 944,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	8 800,00	8 800,00	8 800,00
6256	Missions	39 053,35	15 000,00	15 000,00
6257	Réceptions	17 030,00	6 500,00	6 500,00
6261	Frais d'affranchissement	12 150,00	6 500,00	6 500,00
6262	Frais de télécommunications	14 400,00	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 700,00	1 200,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 700,00	22 000,00	22 000,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	4 400,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	600,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	150,00	150,00	150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 271 024,00	1 061 700,00	1 061 700,00
6218	Autre personnel extérieur	32 400,00	600,00	600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 770,00	3 100,00	3 100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	28 110,00	13 200,00	13 200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 390,00	1 900,00	1 900,00
6411	Personnel titulaire	832 650,00	419 800,00	419 800,00
6413	Personnel non titulaire	658 800,00	298 500,00	298 500,00
64162	Emplois d'avenir	9 760,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	293 320,00	137 500,00	137 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	254 645,00	124 200,00	124 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 765,00	11 900,00	11 900,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41 160,00	19 200,00	19 200,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 810,00	3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	8 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 130,00	2 800,00	2 800,00
6488	Autres charges	57 814,00	26 000,00	26 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	77 605,00	64 100,00	64 100,00
6531	Indemnités	44 800,00	51 300,00	51 300,00
6532	Frais de mission	2 100,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 200,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	25 500,00	5 800,00	5 800,00
65888	Autres	5,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 751 296,97	1 320 130,00	1 320 130,00
66	Charges financières (b)	15 500,00	5 500,00	5 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 500,00	5 500,00	5 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	565,06	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	565,06	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 767 362,03	1 325 630,00	1 325 630,00
023	Virement à la section d'investissement	18 000,00	26 000,00	26 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	63 474,14	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	63 474,14	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		81 474,14	26 000,00	26 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		81 474,14	26 000,00	26 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 848 836,17	1 351 630,00	1 351 630,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 351 630,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	14 968,28	16 800,00	16 800,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 868,28	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	13 100,00	16 800,00	16 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	489 890,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	477 070,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	11 500,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 320,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 636 892,97	1 314 030,00	1 314 030,00
74718	Autres participations Etat	620 735,00	120 000,00	120 000,00
7472	Participat° Régions	856 243,67	482 000,00	482 000,00
7473	Participat° Départements	421 950,00	355 550,00	355 550,00
74748	Participat° Autres communes	274 580,00	238 580,00	238 580,00
74758	Participat° Autres groupements	178 500,00	112 900,00	112 900,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	280 395,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 004 489,30	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 724,84	20 800,00	20 800,00
752	Revenus des immeubles	9 387,84	7 800,00	7 800,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	21 337,00	13 000,00	13 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 172 476,09	1 351 630,00	1 351 630,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 555,85	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 648,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	907,85	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 178 031,94	1 351 630,00	1 351 630,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 741,58	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 741,58	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 741,58	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 187 773,52	1 351 630,00	1 351 630,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 351 630,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	34 400,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	14 400,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	188 730,95	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	44 900,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	111 830,95	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	32 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 026 901,61	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	45 000,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	981 901,61	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 250 032,56	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	26 000,00	26 000,00
1641	Emprunts en euros	18 000,00	26 000,00	26 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 000,00	26 000,00	26 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 268 032,56	26 000,00	26 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	9 741,58	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	9 741,58	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	9 741,58	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 741,58	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 277 774,14	26 000,00	26 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	573 076,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	97 520,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	262 006,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	14 400,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	94 150,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	40 000,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	65 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 073 076,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	512 609,90	0,00	0,00
10222	FCTVA	512 609,90	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		512 609,90	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 585 685,90	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	18 000,00	26 000,00	26 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	63 474,14	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	4 865,13	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	13 000,36	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	36 657,06	0,00	0,00
28184	Mobilier	96,09	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	8 855,50	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		81 474,14	26 000,00	26 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		81 474,14	26 000,00	26 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 667 160,04	26 000,00	26 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 036 (1)
LIBELLE : RESIDENCES ARCHITEC ET PAYSAG

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2020 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENT 2020

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 547 (1)
LIBELLE : DIVERS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 599 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT CHATEAU

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 737 (1)
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES LIFE BIOCORRIDOR B2

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 812 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENTS 2018

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 902 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENT 2019

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
13222		0,00	0,00
132221		0,00	0,00
132222		0,00	0,00
13231		0,00	0,00
13232		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2000000000227845	26/01/2018	2 500 000,00	2 500 000,00	16 067,20	0,00	2 500 000,00
86290976869	31/10/2020	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 100 000,00	2 500 000,00	16 067,20	0,00	2 500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					500 000,00									
86290823397	CREDIT AGRICOLE	24/03/2020	02/04/2020	30/06/2020	500 000,00	F		0,830	0,830		T	C	N	-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

SYCOPARC - SYCOPARC - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		482 707,98					25 923,93	3 934,31	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		482 707,98					25 923,93	3 934,31	0,00	0,00
86290823397	N	0,00	-	482 707,98	20,00	F	0,000		25 923,93	3 934,31	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		482 707,98					25 923,93	3 934,31	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MOBILIER	10	03/12/2011
L	VEHICULES	7	03/12/2011
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	03/12/2011
L	FRAIS D ETUDES NON SUIVIES DE REALISATION	5	03/12/2011
L	LOGICIELS	3	03/12/2011
L	MATERIEL DIVERS	10	03/12/2011

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		14,00	0,00	14,00	6,00	8,00	14,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ATTACHE	A	8,00	0,00	8,00	2,00	6,00	8,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	0,00	16,00	10,00	6,00	16,00
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	13,00	0,00	13,00	7,00	6,00	13,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,50	0,00	3,50	0,50	3,00	3,50
ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
ATTACHE DE CONSERVATION	A	0,50	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		33,50	0,00	33,50	16,50	17,00	33,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

SYCOPARC - SYCOPARC - BP - 2021

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	481,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	821,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	CULT	567,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	CULT	469,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	611,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	563,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	565,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYCOPARC - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2021

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 50

VOTES :

Pour 50

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 28 janvier 2021

Présenté par Michaël WEBER, Président

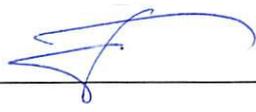
A Bouxwiller, le 13 février 2021

Michaël WEBER, Président

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A Bouxwiller, le 13 février 2021

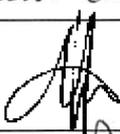
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	Présente en visio conférence
BERRON Jean-Claude	
BERTRAND Rémi	
BRUPPACHER Frédéric	
BURCKEL Laurent	
CARBIENER Thierry	
DOH Véronique	
EHRSTEIN Nathalie	excusé
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDRICH Sylvain	excusé

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPPARC-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception en préfecture : 24/02/2021

GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Présente en visioconférence
HELMER Jacques	
HILT Patrice	Présent en visioconférence
HOFFSESS Marc	Présent en visioconférence
HUBER Bernard	Présent en visioconférence
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Présente en visioconférence
KLIPFEL Christian	
LEDIG Evelyne	Présente en visioconférence
LEHMANN Marie-Paule	Présente en visioconférence
MADELAINE Véronique	Présente en visioconférence
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCELLI Sylvain	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MAZUY Anne	Présente en visioconférence
MICHON	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPPARC-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

MORQUE Dominique	excusé
MUCKENSTRUM Nicole	excusé
MULLER Mathieu	Présent en visioconférence
MULLER-BECKER Nicole	Présente en visio conférence
PETER Christophe	Présent en visioconférence
PFEFFER Jean-Louis	Présent en visioconférence
RECHT Emmanuel	
REICHHELD Patrick	Présent en visioconférence
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	excusé
WAECHTER Eliane	Présente en visioconférence
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Présent en visioconférence
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WINDSTEIN Claude	Présent en visioconférence
ZEL	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPPARC-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

(représentant Région Grand-Est)	
(représentant Région Grand-Est)	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/02/2021 et de la publication le 26/02/2021



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPPARC-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, LEHMANN, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Budget primitif 2021 – Le fonctionnement de base

Voix : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 31 octobre 2020 relative aux orientations pour le budget 2021,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve le budget de fonctionnement de base pour 2021 s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 1.351.630 € conformément à l'annexe jointe,
- sollicite la participation financière du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer pour un montant de 120.000 €,
- arrête le total des participations statutaires à répartir entre les différents membres, à la somme de 1.184.370 €,

- sollicite les participations statutaires suivantes :

- Région Grand Est	40,70 %	482.000 €
- Département du Bas-Rhin	19,42 %	230.100 €
- Département de la Moselle	10,59 %	125.450 €
- les EPCI	9,53 %	112.900 €
- les communes	15,41 %	182.320 €
- villes périphériques	2,91 %	34.500 €
- villes portes	1,44 %	17.100 €

La répartition au sein des collèges des communes, des EPCI, des villes périphériques et des villes portes se fera conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts,

- d'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.

Pour extrait conforme

Le Président,

Michaël WEBER

**SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL
DES VOSGES DU NORD**

**BUDGET
PRIMITIF
2021**

TRESORERIE DE LA PETITE PIERRE

**BUDGET "BUDGET DE BASE"
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	BP 2020	BP 2021
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	189 950,00	194 930,00
	Achats non stockés	40 950,00	43 850,00
60611	Eau et assainissement	750,00	750,00
60612	Energie-Electricité	11 500,00	11 500,00
60621	Combustibles	11 000,00	13 900,00
60622	Carburants	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentation		
60631	Fournitures d'entretien	700,00	700,00
60632	Fournitures de petits équipements	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail		
6064	Fournitures administratives	4 500,00	4 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 500,00
	Achat de services extérieurs	149 000,00	150 930,00
6132	Locations immobilières	600,00	600,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 400,00	
61521	Entretien et réparations terrains		
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	4 000,00	3 000,00
61551	Entretien et réparations matériel roulant	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers		
6156	Maintenance	34 000,00	39 000,00
6161	Assurances multirisques	13 000,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	3 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	4 000,00
6188	Autres frais divers	5 500,00	5 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00	
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	1 400,00	1 400,00
6231	Annonces et insertions		330,00
6236	Catalogues et imprimés, impressions	2 500,00	2 500,00
6238	Divers	1 500,00	1 500,00
6241	Transports de biens		
6251	Voyages et déplacements	9 500,00	8 800,00
6256	Missions	15 000,00	15 000,00
6257	Réceptions	6 500,00	6 500,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	6 500,00
6262	Frais de télécommunication	7 000,00	7 000,00
627	Frais bancaires et assimilés		1 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	18 500,00	22 000,00
6284	Redevances pour services rendus		600,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	
	Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	150,00
63512	Taxes foncières		150,00
63513	Autres impôts locaux		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		
6355	Taxe et impôts sur les véhicules		

**SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL
DES VOSGES DU NORD**

**BUDGET
PRIMITIF
2021**

TRESORERIE DE LA PETITE PIERRE

**BUDGET "BUDGET DE BASE"
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	BP 2020	BP 2021
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 057 880,00	1 061 100,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		
6218	Autre personnel extérieur (stagiaires)		
	Charges de personnel	1 039 350,00	1 042 900,00
64111	Rémunération principale titulaires	480 250,00	419 800,00
64131	Rémunération non titulaires	235 000,00	298 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	127 000,00	137 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	132 500,00	124 200,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	10 000,00	11 900,00
6455	Cotisations pour assurances du personnel	22 500,00	19 200,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 900,00	2 800,00
6488	Autres charges de personnel	26 200,00	26 000,00
	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations	18 530,00	18 200,00
6332	Cotisations versées au FNAL	3 030,00	3 100,00
6336	Cotisations au CNFPT, Centre de Gestion	13 500,00	13 200,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (Csa)	2 000,00	1 900,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 700,00	64 100,00
	Indemnités Président et Vices-Présidents	50 900,00	58 300,00
6531	Indemnités	42 300,00	51 300,00
6532	Frais de mission	3 100,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 500,00	5 000,00
	Subventions	5 800,00	5 800,00
657348	Subventions fonctionnement autres communes		
6574	Subventions fonction associations et autres personnes droit privé	600,00	600,00
6574	Subventions fonction associations et autres personnes droit privé (GAS)	5 200,00	5 200,00
66	CHARGES FINANCIERES	12 500,00	5 500,00
6611	Intérêts réglés à l'échéance	12 500,00	5 500,00
668	Autres Charges financières		
023	Virement à la section d'investissement	18 000,00	26 000,00
	TOTAL DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 335 030,00	1 351 630,00

**SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL
DES VOSGES DU NORD**

**BUDGET
PRIMITIF
2021**

TRESORERIE DE LA PETITE PIERRE

**BUDGET "BUDGET DE BASE"
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	BP 2020	BP 2021
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE&VENTES DIVERSES	0,00	0,00
	Prestations de services	0,00	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culture		
7088	Autres produits d'activités annexes (vente ouvrages)		
72	TRAVAUX EN REGIE	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles		
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 314 030,00	1 316 530,00
	Subventions et participations	1 314 030,00	1 314 030,00
74718	Participations de l'Etat autres	120 000,00	120 000,00
74721	Participations statutaires Région Grand Est	482 000,00	482 000,00
74728	Autres subventions Région Grand Est		
747311	Participations statutaires Département Bas-Rhin	230 100,00	230 100,00
747312	Participations statutaires Département Moselle	125 450,00	125 450,00
747381	Autres subventions Département Bas-Rhin		
747382	Autres subventions Département Moselle		
7474811	Participations statutaires communes	182 320,00	182 320,00
7474812	Participations statutaires Villes-Portes	17 100,00	17 100,00
7474813	Participations statutaires Villes-Périphériques	34 500,00	34 500,00
7474814	Participations statutaires Communes associées	4 660,00	4 660,00
747488	Autres subventions et participations communes		
747581	Participations statutaires groupements collectivités (EPCI)	112 900,00	112 900,00
747588	Autres subventions et participations Group. Collectivités		
7477	Budget communautaire et fonds structurels		
7478	Autres organismes	5 000,00	5 000,00
	Autres attributions et participations	0,00	2 500,00
7488	Autres subventions et participations		2 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 000,00	20 800,00
752	Revenus des immeubles	7 900,00	7 800,00
7588	Produits divers de gestion courante	13 100,00	13 000,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	14 300,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel		
6459	Remboursement sur charges de sec. sociale		14 300,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 335 030,00	1 351 630,00

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 48

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, LEDIG, LEHMANN, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Budget primitif 2021 - Budget annexe « Conservation des Musées »

Voix : 51

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et notamment les articles 3, 14 et 15,
VU la délibération du Comité Syndical du 9 novembre 2013 décidant la mise en place d'un budget annexe pour le service « Conservation des musées »,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve le budget primitif 2021 de la Conservation des musées s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 273.040 €,
- fixe la part à répartir entre les membres de ce service à 171.250 €, la répartition se faisant conformément à l'article 15 (voir tableau en annexe),
- charge le Président de solliciter les participations financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Département du Bas-Rhin et du Département de la Moselle,
- autorise le Président à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

CONSERVATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Article 15 des statuts

Participations 2021						
EQUIPEMENTS			Total 2021	Total 2020	Répartition 2019	Différence 2019-2020
1	Meisenthal	1 Maison du Verre et du Cristal	17 125 €	17 125 €	15 976 €	- €
1	Phalsbourg	1 Musée Militaire et Erkmann-Chatrian	17 125 €	17 125 €	18 507 €	- €
1	Bouxwiller	1 Musée du Pays de Hanau	17 125 €	17 125 €	17 716 €	- €
1	Merkwiller-Pechelbronn	1 Musée Français du Pétrole	17 125 €	17 125 €	13 906 €	- €
1	Pfaffenhoffen	1 Musée de l'Image Populaire	17 125 €	17 125 €	15 779 €	- €
1	Reichshoffen	1 Musée Historique et industriel-musée du Fer	17 125 €	17 125 €	19 202 €	- €
1	Sarre-Union	1 Musée Régional de l'Alsace-Bossue	17 125 €	17 125 €	15 780 €	- €
1	Wissembourg	1 Musée Westercamp	17 125 €	17 125 €	22 114 €	- €
1	Woerth	1 Musée de la Bataille du 6 Août 1870	17 125 €	17 125 €	14 706 €	- €
1	Niederbronn	1 Maison de l'Archéologie	17 125 €	17 125 €	18 074 €	- €
TOTAL			171 250 €	171 250 €	171 760 €	- €
Budget total			273 040 €			
Part Dépt 67			30 000 €			
Part Dépt 57			10 000 €			
Autres			51 790 €			
0,40	40% sur 1/2 régie		10 000 €			
Montant à répartir			171 250 €			

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100049

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOUXWILLER

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYCOPARC CONSERVATION MUSEES (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	21
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

SYCOPARC - SYCOPARC CONSERVATION MUSEES - BP - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC CONSERVATION MUSEES	BP 2021
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	273 040,00	273 040,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		273 040,00	273 040,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	273 040,00	273 040,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	63 767,59	0,00	43 690,00	43 690,00	43 690,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	246 850,00	0,00	228 600,00	228 600,00	228 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	750,00	750,00	750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		311 617,59	0,00	273 040,00	273 040,00	273 040,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		311 617,59	0,00	273 040,00	273 040,00	273 040,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		311 617,59	0,00	273 040,00	273 040,00	273 040,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 040,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	59 890,00	0,00	49 540,00	49 540,00	49 540,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	221 650,00	0,00	221 250,00	221 250,00	221 250,00
75	Autres produits de gestion courante	2 600,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
Total des recettes de gestion courante		284 140,00	0,00	273 040,00	273 040,00	273 040,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		284 140,00	0,00	273 040,00	273 040,00	273 040,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		284 140,00	0,00	273 040,00	273 040,00	273 040,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 040,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SYCOPARC - SYCOPARC CONSERVATION MUSEES - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)				0,00
--	--	--	--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	43 690,00		43 690,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	228 600,00		228 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	750,00		750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		273 040,00	0,00	273 040,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 040,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	49 540,00		49 540,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	221 250,00		221 250,00
75	Autres produits de gestion courante	2 250,00	0,00	2 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		273 040,00	0,00	273 040,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 040,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	63 767,59	43 690,00	43 690,00
60611	Eau et assainissement	90,00	90,00	90,00
60612	Energie - Electricité	800,00	800,00	800,00
60621	Combustibles	1 200,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 200,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	6 400,00	6 500,00	6 500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	11 300,00	11 300,00	11 300,00
6161	Multirisques	300,00	300,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	660,00	700,00	700,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	1 017,59	400,00	400,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00	300,00	300,00
6238	Divers	100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	600,00	600,00
6256	Missions	10 500,00	12 000,00	12 000,00
6257	Réceptions	800,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	900,00	800,00	800,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	12 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	246 850,00	228 600,00	228 600,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	236 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	700,00	700,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 800,00	2 800,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	400,00	400,00
6411	Personnel titulaire	0,00	150 000,00	150 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	19 600,00	19 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	41 300,00	41 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 100,00	1 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 650,00	6 900,00	6 900,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	700,00	700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	600,00	600,00
6488	Autres charges	5 200,00	4 500,00	4 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	750,00	750,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 000,00	750,00	750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		311 617,59	273 040,00	273 040,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		311 617,59	273 040,00	273 040,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		311 617,59	273 040,00	273 040,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				273 040,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	59 890,00	49 540,00	49 540,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	59 890,00	49 540,00	49 540,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	221 650,00	221 250,00	221 250,00
74718	Autres participations Etat	10 400,00	10 000,00	10 000,00
7473	Participat° Départements	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74748	Participat° Autres communes	137 000,00	137 000,00	137 000,00
74758	Participat° Autres groupements	34 250,00	34 250,00	34 250,00
75	Autres produits de gestion courante	2 600,00	2 250,00	2 250,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 600,00	2 250,00	2 250,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		284 140,00	273 040,00	273 040,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		284 140,00	273 040,00	273 040,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		284 140,00	273 040,00	273 040,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 040,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,50	0,00	2,50	2,50	0,00	2,50
ATTACHE DE CONSERVATION	A	2,50	0,00	2,50	2,50	0,00	2,50
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,50	0,00	3,50	3,50	0,00	3,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYCOPARC - CONSERVATION DES MUSEES - BUDGET PRIMITIF 2021

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 51

VOTES :

Pour 51

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 28 janvier 2021

Présenté par Michaël WEBER, Président

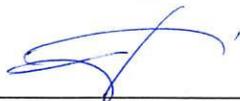
A Bouxwiller, le 13 février 2021

Michaël WEBER, Président

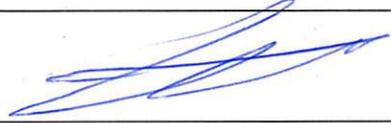
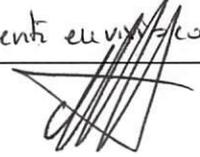
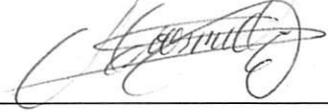
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A Bouxwiller, le 13 février 2021

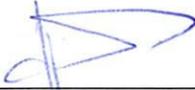
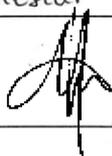
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	Présente en visio conférence
BERRON Jean-Claude	
BERTRAND Rémi	
BRUPPACHER Frédéric	
BURCKEL Laurent	
CARBIENER Thierry	
DOH Véronique	Présente en visio conférence
EHRSTEIN Nathalie	excuse
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDRICH André	excuse

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-cs130221BPONSE-BF
Date de réception préfecture : 24/02/2021

GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Présente en visioconférence
HELMER Jacques	
HILT Patrice	Présent en visioconférence
HOFFSESS Marc	Présent en visioconférence
HUBER Bernard	Présent en visioconférence
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Présente en visioconférence
KLIPFEL Christian	
LEDIG Evelyne	Présente en visioconférence
LEHMANN Marie-Paule	Présente en visioconférence
MADELAINE Véronique	Présente en visioconférence
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCELLI Sylvain	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MAZUY Anne	Présente en visioconférence
MICHELETTI	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-es130221BPCONSE-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

MORQUE Dominique	excusé
MUCKENSTRUM Nicole	excusé
MULLER Mathieu	Présent en visioconférence
MULLER-BECKER Nicole	Présent en visioconférence
PETER Christophe	Présent en visioconférence
PFEFFER Jean-Louis	Présent en visioconférence
RECHT Emmanuel	
REICHHELD Patrick	Présent en visioconférence
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	excusé
WAECHTER Eliane	Présent en visioconférence
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Présent en visioconférence
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WINDSTEIN Claude	Présent en visioconférence
ZELLE Antoine	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-cs130221BPCONSE-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

(représentant Région Grand-Est)	
(représentant Région Grand-Est)	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/02/2021 et de la publication le 26/02/2021



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-cs130221BPCONSE-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 48

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, LEDIG, LEHMANN, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 51
Pour : 50
Contre : 1
Abstentions : 0

OBJET : Budget primitif 2021 - Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la délibération du Comité Syndical du 23 novembre 2002 décidant la mise en place d'un budget annexe pour la gestion de la Maison de l'Eau et de la Rivière,
VU le bail emphytéotique administratif et la convention d'application signés entre la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre et le SYCOPARC,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve le budget primitif 2021 de la Maison de l'Eau et de la Rivière s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 281.090 €,
- charge le Président de solliciter les participations financières du Département du Bas-Rhin, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- autorise le Président à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPMER-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100023

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOUXWILLER

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYCOPARC MER (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	25
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC MER	BP 2021
-------------------	----------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
V	O	T	E		CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	273 190,00	273 190,00
+					+	+	
R	E	P	O	R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
					002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=	=	=	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	273 190,00	273 190,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
V	O	T	E		CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 900,00	7 900,00
+					+	+	
R	E	P	O	R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
					001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=	=	=	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 900,00	7 900,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	281 090,00	281 090,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	82 894,59	0,00	60 300,00	60 300,00	60 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	194 100,00	0,00	203 790,00	203 790,00	203 790,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		277 894,59	0,00	264 990,00	264 990,00	264 990,00
66	Charges financières	300,00	0,00	200,00	200,00	200,00
67	Charges exceptionnelles	607,50	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		278 802,09	0,00	265 290,00	265 290,00	265 290,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 400,00		7 900,00	7 900,00	7 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 751,40		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 151,40		7 900,00	7 900,00	7 900,00
TOTAL		286 953,49	0,00	273 190,00	273 190,00	273 190,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 190,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	44 800,00	0,00	34 100,00	34 100,00	34 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	64 130,00	0,00	85 290,00	85 290,00	85 290,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	154 000,00	0,00	142 500,00	142 500,00	142 500,00
75	Autres produits de gestion courante	8 200,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
Total des recettes de gestion courante		271 130,00	0,00	273 190,00	273 190,00	273 190,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		271 130,00	0,00	273 190,00	273 190,00	273 190,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		271 130,00	0,00	273 190,00	273 190,00	273 190,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 190,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 900,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 751,40	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 751,40	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 400,00	0,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 400,00	0,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 151,40	0,00	7 900,00	7 900,00	7 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	8 151,40	0,00	7 900,00	7 900,00	7 900,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 900,00
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	3 181,17	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 181,17	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 181,17	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	6 400,00		7 900,00	7 900,00	7 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 751,40		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 151,40		7 900,00	7 900,00	7 900,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	11 332,57	0,00	7 900,00	7 900,00	7 900,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 900,00
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	7 900,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	60 300,00		60 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	203 790,00		203 790,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00		900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	200,00	0,00	200,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		7 900,00	7 900,00
Dépenses de fonctionnement – Total		265 290,00	7 900,00	273 190,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 190,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 100,00	0,00	4 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 800,00	0,00	3 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 900,00	0,00	7 900,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 900,00
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	34 100,00		34 100,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	85 290,00		85 290,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	142 500,00		142 500,00
75	Autres produits de gestion courante	11 300,00	0,00	11 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		273 190,00	0,00	273 190,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 190,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		7 900,00	7 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	7 900,00	7 900,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 900,00
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	82 894,59	60 300,00	60 300,00
60611	Eau et assainissement	550,00	550,00	550,00
60612	Energie - Electricité	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	13 000,00	9 000,00	9 000,00
60622	Carburants	300,00	300,00	300,00
60623	Alimentation	15 000,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	200,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	300,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	1 844,59	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	1 750,00	1 750,00	1 750,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien terrains	3 500,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 300,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 500,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	200,00	200,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	750,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	400,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	2 200,00	3 500,00	3 500,00
6257	Réceptions	300,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	400,00	400,00	400,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	1 200,00	1 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	400,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	194 100,00	203 790,00	203 790,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	187 730,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	170,00	1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	650,00	650,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 700,00	2 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	380,00	380,00
6411	Personnel titulaire	0,00	74 600,00	74 600,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	59 600,00	59 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	27 600,00	27 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	22 800,00	22 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	2 400,00	2 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	3 900,00	3 900,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	700,00	700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	560,00	560,00
6488	Autres charges	6 200,00	6 400,00	6 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00	900,00	900,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	900,00	900,00	900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		277 894,59	264 990,00	264 990,00
66	Charges financières (b)	300,00	200,00	200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300,00	200,00	200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	607,50	100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	607,50	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		278 802,09	265 290,00	265 290,00
023	Virement à la section d'investissement	6 400,00	7 900,00	7 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 751,40	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 751,40	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 151,40	7 900,00	7 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 151,40	7 900,00	7 900,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		286 953,49	273 190,00	273 190,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 190,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	44 800,00	34 100,00	34 100,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	44 800,00	34 100,00	34 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	64 130,00	85 290,00	85 290,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 200,00	1 200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	64 130,00	84 090,00	84 090,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	154 000,00	142 500,00	142 500,00
74712	Emplois d'avenir	6 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	74 500,00	74 500,00	74 500,00
7473	Participat° Départements	46 000,00	46 000,00	46 000,00
74758	Participat° Autres groupements	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7478	Participat° Autres organismes	12 500,00	7 000,00	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 200,00	11 300,00	11 300,00
752	Revenus des immeubles	5 100,00	8 100,00	8 100,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 100,00	3 200,00	3 200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		271 130,00	273 190,00	273 190,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		271 130,00	273 190,00	273 190,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		271 130,00	273 190,00	273 190,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 190,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 751,40	3 800,00	3 800,00
2135	Installations générales, agencements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 751,40	2 800,00	2 800,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 751,40	3 800,00	3 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 400,00	4 100,00	4 100,00
1641	Emprunts en euros	4 400,00	4 100,00	4 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 400,00	4 100,00	4 100,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 151,40	7 900,00	7 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 151,40	7 900,00	7 900,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 900,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 181,17	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 181,17	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 181,17	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 181,17	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 400,00	7 900,00	7 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 751,40	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	833,40	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	918,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 151,40	7 900,00	7 900,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 151,40	7 900,00	7 900,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 332,57	7 900,00	7 900,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 900,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 547 (1)
LIBELLE : Divers

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 3 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 800,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					24 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					24 000,00									
86290156318	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	01/12/2015		29/02/2016	24 000,00	F		0,960	0,960	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

SYCOPARC - SYCOPARC MER - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					24 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 096,50					4 096,40	24,61	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 096,50					4 096,40	24,61	0,00	0,00
86290156318	N	0,00	A-1	4 096,50	0,00	F	0,960		4 096,40	24,61	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 096,50					4 096,40	24,61	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

SYCOPARC - SYCOPARC MER - BP - 2021

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
ATTACHE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,80	3,80	2,80	1,00	3,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	567,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ANIMATEUR	C	ANIM	379,00	0,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYCOPARC - MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE - BUDGET PRIMITIF 2021

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 51

VOTES :

Pour 50

Contre 1

Abstentions 0

Date de convocation : 28 janvier 2021

Présenté par Michaël WEBER, Président

A Bouxwiller, le 13 février 2021

Michaël WEBER, Président

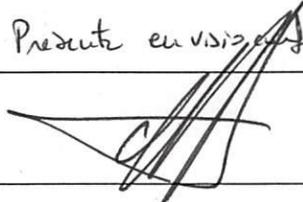
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A Bouxwiller, le 13 février 2021

Les membres du Comité Syndical,

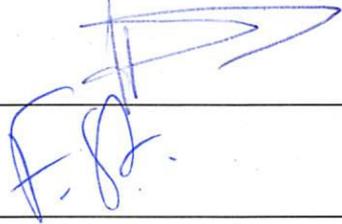
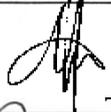
BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	Présente en visioconférence
BERRON Jean-Claude	
BERTRAND Rémi	
BRUPPACHER Frédéric	
BURCKEL Laurent	
CARBIENER Thierry	
DOH Véronique	Présente en visioconférence
EHRSTEIN Nathalie	excusé
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERIC 12	excusé

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPMER-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Présente en visioconférence
HELMER Jacques	
HILT Patrice	Présent en visioconférence
HOFFSESS Marc	Présent en visioconférence
HUBER Bernard	Présent en visioconférence
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Présente en visioconférence
KLIPFEL Christian	
LEDIG Evelyne	Présente en visioconférence
LEHMANN Marie-Paule	Présente en visioconférence
MADELAINE Véronique	Présente en visioconférence
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCELLI Sylvain	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MAZUY Anne	Présente en visioconférence
	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPMER-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

MIC

MORQUE Dominique	excusé
MUCKENSTRUM Nicole	excusé
MULLER Mathieu	Présent en visioconférence
MULLER-BECKER Nicole	Présente en visioconférence
PETER Christophe	Présent en visioconférence
PFEFFER Jean-Louis	Présent en visioconférence
RECHT Emmanuel	
REICHHELD Patrick	Présent en visioconférence
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	excusé
WAECHTER Eliane	Présente en visioconférence
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Présent en visioconférence
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WINDSTEIN Claude	Présent en visioconférence
ZELL	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPMER-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

(représentant Région Grand-Est)	
(représentant Région Grand-Est)	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/02/2021 et de la publication le 26/02/2021



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPMER-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 48

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Budget primitif 2021 - Budget annexe « Festival Jazz »

Voix : 51

Pour : 50

Contre : 1

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 9 mars 2013 relative à la création d'un budget annexe « Festival du Jazz »,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve le budget primitif 2021 « Festival du Jazz » s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 273.635 € HT,

- sollicite les participations financières de la Région Grand Est, du Département du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre et de la Commune de La Petite-Pierre, conformément à ce budget,

- autorise le Président à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPJAZZ-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100031

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOUXWILLER

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	21
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ	BP 2021
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	273 635,00	273 635,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		273 635,00	273 635,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	273 635,00	273 635,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	263 061,52	0,00	221 770,00	221 770,00	221 770,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	44 500,00	0,00	51 865,00	51 865,00	51 865,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		307 561,52	0,00	273 635,00	273 635,00	273 635,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		307 561,52	0,00	273 635,00	273 635,00	273 635,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		307 561,52	0,00	273 635,00	273 635,00	273 635,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 635,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	111 181,00	0,00	108 935,00	108 935,00	108 935,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	231 503,00	0,00	163 900,00	163 900,00	163 900,00
75	Autres produits de gestion courante	816,00	0,00	800,00	800,00	800,00
Total des recettes de gestion courante		343 500,00	0,00	273 635,00	273 635,00	273 635,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		343 500,00	0,00	273 635,00	273 635,00	273 635,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		343 500,00	0,00	273 635,00	273 635,00	273 635,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 635,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)				0,00
--	--	--	--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	221 770,00		221 770,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	51 865,00		51 865,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		273 635,00	0,00	273 635,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 635,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	108 935,00		108 935,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	163 900,00		163 900,00
75	Autres produits de gestion courante	800,00	0,00	800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		273 635,00	0,00	273 635,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 635,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	263 061,52	221 770,00	221 770,00
60622	Carburants	600,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	100,00	400,00	400,00
6068	Autres matières et fournitures	800,00	1 400,00	1 400,00
611	Contrats de prestations de services	152 181,00	121 000,00	121 000,00
6135	Locations mobilières	14 800,00	15 200,00	15 200,00
61551	Entretien matériel roulant	900,00	900,00	900,00
6156	Maintenance	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6161	Multirisques	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	19 800,00	17 850,00	17 850,00
6228	Divers	880,52	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	14 700,00	14 100,00	14 100,00
6256	Missions	0,00	800,00	800,00
6257	Réceptions	19 000,00	14 800,00	14 800,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	520,00	520,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	30 000,00	23 000,00	23 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	44 500,00	51 865,00	51 865,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	41 973,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	120,00	180,00	180,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	700,00	500,00	500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	75,00	75,00	75,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	35 500,00	35 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	10 450,00	10 450,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 500,00	1 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 400,00	1 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	160,00	160,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	500,00	500,00
6488	Autres charges	1 632,00	1 600,00	1 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		307 561,52	273 635,00	273 635,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		307 561,52	273 635,00	273 635,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		307 561,52	273 635,00	273 635,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 635,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	111 181,00	108 935,00	108 935,00
7062	Redevances services à caractère culturel	111 181,00	108 935,00	108 935,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	231 503,00	163 900,00	163 900,00
74718	Autres participations Etat	48 003,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7473	Participat° Départements	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74748	Participat° Autres communes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74758	Participat° Autres groupements	7 500,00	7 500,00	7 500,00
7478	Participat° Autres organismes	9 000,00	9 400,00	9 400,00
7488	Autres attributions et participations	72 000,00	52 000,00	52 000,00
75	Autres produits de gestion courante	816,00	800,00	800,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	816,00	800,00	800,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		343 500,00	273 635,00	273 635,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		343 500,00	273 635,00	273 635,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		343 500,00	273 635,00	273 635,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	273 635,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	567,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYCOPARC - FESTIVAL DU JAZZ - BUDGET PRIMITIF 2021

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 51

VOTES :

Pour 50

Contre 1

Abstentions 0

Date de convocation : 28 janvier 2021

Présenté par Michaël WEBER, Président

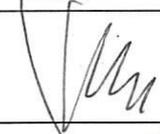
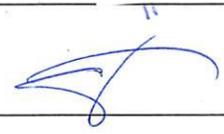
A Bouxwiller, le 13 février 2021

Michaël WEBER, Président

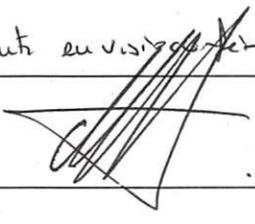
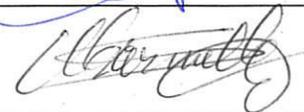
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A Bouxwiller, le 13 février 2021

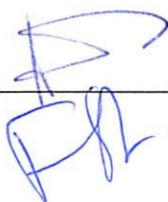
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	Présent en visioconférence
BERRON Jean-Claude	
BERTRAND Rémi	
BRUPPACHER Frédéric	
BURCKEL Laurent	
CARBIENER Thierry	Présent en visioconférence
DOH Véronique	Présent en visioconférence
EHRSTEIN Nathalie	excuse
FRAIN Georges-Michel	
FRIE	excuse

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPJAZZ-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Présente en visioconférence
HELMER Jacques	
HILT Patrice	Présent en visioconférence
HOFFSESS Marc	Présent en visioconférence
HUBER Bernard	Présent en visioconférence
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Présente en visioconférence
KLIPFEL Christian	
LEDIG Evelyne	Présente en visioconférence
LEHMANN Marie-Paule	
MADELAINE Véronique	Présente en visioconférence
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCELLI Sylvain	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MAZUY Anne	Présente en visioconférence
MICHELETTI	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPJAZZ-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

MORQUE Dominique	excusé
MUCKENSTRUM Nicole	excusée
MULLER Mathieu	Présent en visioconférence
MULLER-BECKER Nicole	Présente en visioconférence
PETER Christophe	Présent en visioconférence
PFEFFER Jean-Louis	Présent en visioconférence
RECHT Emmanuel	
REICHHELD Patrick	Présent en visioconférence
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	excusé
WAECHTER Eliane	Présente en visioconférence
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Présent en visioconférence
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WINDSTEIN Claude	Présent en visioconférence
ZEL	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPJAZZ-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

(représentant Région Grand-Est)	
(représentant Région Grand-Est)	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/02/2021 et de la publication le 24/02/2021



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPJAZZ-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 48

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 51

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Budget primitif 2021 - Budget annexe « Boutique du Parc »

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 19 septembre 2020 décidant la mise en place d'un budget annexe pour le service « Boutique du Parc »,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le budget primitif 2021 de la Boutique du Parc s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 17.250 €,

- d'autoriser M. le Président à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPBOUTI-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100056

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOUXWILLER

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

SYCOPARC - SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC - BP - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC	BP 2021
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 250,00	17 250,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		17 250,00	17 250,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 250,00	17 250,00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 450,00	0,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 450,00	0,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 450,00	0,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		15 450,00	0,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 250,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 450,00	0,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		15 450,00	0,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 450,00	0,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		15 450,00	0,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 250,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SYCOPARC - SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 250,00		17 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		17 250,00	0,00	17 250,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 250,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	17 250,00		17 250,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		17 250,00	0,00	17 250,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 250,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	15 450,00	17 250,00	17 250,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	500,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	500,00	500,00
6078	Autres marchandises	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	150,00	300,00	300,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	450,00	450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		15 450,00	17 250,00	17 250,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		15 450,00	17 250,00	17 250,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 450,00	17 250,00	17 250,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 250,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 450,00	17 250,00	17 250,00
7078	Autres marchandises	15 450,00	17 250,00	17 250,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		15 450,00	17 250,00	17 250,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		15 450,00	17 250,00	17 250,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 450,00	17 250,00	17 250,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 250,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

SYCOPARC - BOUTIQUE DU PARC - BUDGET PRIMITIF 2021

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour 31

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 28 janvier 2021

Présenté par Michaël WEBER, Président

A Bouxwiller, le 13 février 2021

Michaël WEBER, Président

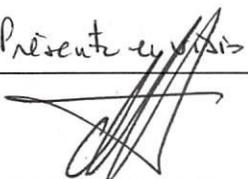
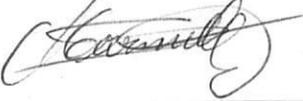
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A Bouxwiller, le 13 février 2021

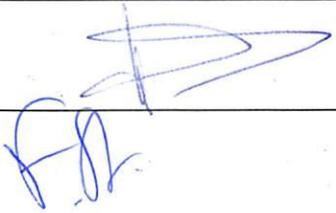
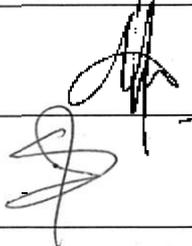
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	Présent en visioconférence
BERRON Jean-Claude	
BERTRAND Rémi	
BRUPPACHER Frédéric	
BURCKEL Laurent	
CARBIENER Thierry	Présent en visioconférence
DOH Véronique	Présent en visioconférence
EHRSTEIN Nathalie	excusé
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDEL Christian	excusé

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPBOUTI-BF
Date de mise en ligne : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

GLAD Jacqueline	<i>Mibas</i>
GUILLIER Anne	Présente en visioconférence
HELMER Jacques	<i>J</i>
HILT Patrice	Présent en visioconférence
HOFFSESS Marc	Présent en visioconférence
HUBER Bernard	Présent en visioconférence
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Présente en visioconférence
KLIPFEL Christian	
LEDIG Evelyne	Présente en visioconférence
LEHMANN Marie-Paule	
MADELAINE Véronique	Présente en visioconférence
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCELLI Sylvain	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MAZUY Anne	Présente en visioconférence
MICHON	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPBOUTI-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

MORQUE Dominique	excusé
MUCKENSTRUM Nicole	excusée
MULLER Mathieu	Présent en visio conférence
MULLER-BECKER Nicole	Présent en visio conférence
PETER Christophe	Présent en visio conférence
PFEFFER Jean-Louis	Présent en visio conférence
RECHT Emmanuel	
REICHHELD Patrick	Présent en visio conférence
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	excusé
WAECHTER Eliane	Présent en visio conférence
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Présent en visio conférence
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WINDSTEIN Claude	Présent en visio conférence
ZEL	

(représentant Région Grand-Est)	
(représentant Région Grand-Est)	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/02/2021 et de la publication le 26/02/2021



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221BPBOUTI-BF
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 48

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Plan de financement – Animation NATURA 2000 Bas-Rhin

Voix : 51

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.1.1 « Augmenter le degré de naturalité des Forêts », 1.2.1 « Protéger la nature remarquable » et 1.1.2 « Retrouver la dynamique naturelle des cours d'eau »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT que le SYCOPARC assure l'animation des sites NATURA 2000 : FR 4201795 - Libellé du site Natura 2000 : La Moder et ses affluents, FR 4201794 - Libellé du site Natura 2000 : La Sauer et ses affluents, FR 4201799 et FR 4211799- Libellé du site Natura 2000 : Vosges du Nord,

VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical :

- prend acte du montant estimatif sollicité auprès du FEADER pour l'animation des sites Natura 2000 situés dans le département du Bas-Rhin pour un montant de 74 405 €, comprenant 64 700 € de dépenses de personnel (salaires + charges) et 9 705 € de coûts indirects (frais de structure, de fonctionnement et de mission),

- prend acte du montant estimatif sollicité auprès du FEADER pour la réalisation de différentes opérations liées aux sites NATURA 2000 situés dans le département du Bas-Rhin, pour un montant global de 52 364 € TTC comprenant :

> étude d'identification des ruisseaux importants pour le gagnage de la cigogne noire : 6 900 €

TTC (prestation de service)

> réalisation d'analyses sur les cours d'eau : 33 514 € TTC (prestation de service)

> réalisation de projets scolaires : 3 000 € TTC (prestation d'animation, petit matériel ...)

> impression de différentes brochures : 8 950 € TTC (frais d'impression et de communication...)

- sollicite le plan de financement suivant :

> Europe (FEADER + Etat) : 106 661 €

> Agence de l'Eau Rhin Meuse (participation financière sur le volet consacré aux analyses) : 20
108€

- autorise M. le Président à solliciter les financements nécessaires à l'animation des sites,
- décide d'inscrire les crédits au BS 2021,
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 48

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, DOH, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Plan de financement – Actions NATURA 2000

Voix : 51

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.1.1 « Augmenter le degré de naturalité des Forêts », 1.2.1 « Protéger la nature remarquable » et 1.1.2 « Retrouver la dynamique naturelle des cours d'eau »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT que le SYCOPARC assure l'animation des sites NATURA 2000,

VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical :

- prend acte des actions programmées dans le cadre de l'animation des sites NATURA 2000 sur les sites situés sur le territoire de la Moselle, telles que présentées ci-après :

> Action 1 : Jetons-nous à l'eau : 6 000 € TTC

Mise en œuvre du programme jetons nous à l'eau pour un montant estimé à 6 000 € TTC (prestation d'animation, petit matériel, frais de communication, frais d'impression, diffusion ...),

> Action 2 : Cartographie des habitats : 4 056 € TTC

Réalisation d'une formation pour la mise à jour de la cartographie des milieux tourbeux, ouverts et forestiers du camp militaire de Bitche pour un montant estimé à 4 056 € TTC (prestation de service...),

> Action 3 : Suivi avifaune : 2 000 € TTC

Réalisation de l'inventaire Faucon Pèlerin et Grand Corbeau sur les sites Natura 2000 « Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche et Vosges du Nord pour un montant estimé à 2 000 € TTC (prestation de service ...),

> Action 4 : Analyses de la qualité des cours d'eau : 53 622 € TTC

Réalisation d'une analyse sur la qualité des cours d'eau dans les Vosges du Nord pour un montant global de 53 622 € TTC (prestation de service ...),

- sollicite le plan de financement suivant :

Action 1 : Jetons-nous à l'eau : 6 000 €

DREAL Grand-Est : 3 000 €

Agence de l'Eau Rhin Meuse : 3 000 €

Action 2 : Cartographie des habitats : 4 056 €

DREAL Grand-Est : 4 056 €

Action 3 : Suivi avifaune : 2 000 €

DREAL Grand-Est : 2 000 €

Action 4 : Analyses de la qualité des cours d'eau : 53 622 €

DREAL Grand-Est : 8 043,30 €

EUROPE (FEADER) : 13 405,50 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 31 173,20 €

- décide d'inscrire un crédit total de 65 678 € au BS 2021,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Action – Animer le réseau des étoiles terrestres

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.4.1 « Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement, de valorisation et de dynamisation du réseau des 3 sites verriers des Vosges du Nord via la réalisation d'actions de communication pour un montant de 5 000 € TTC (prestation de service, frais liés à l'accueil de journalistes, réception ...), la conception d'une offre touristique en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France « Utopie rurale » pour un montant estimé à 3 000 € TTC (subvention versée à la Fédération des Parcs ...), l'adaptation et la maintenance du site internet dédié aux 3 sites verriers pour un montant de 2 000 € TTC (prestation de service, maintenance ...) et la conception puis l'édition de brochures pour un montant de 5 000 € TTC (conception, impression, diffusion ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Région Grand-Est : 3 000 €

Participation des sites verriers : 12 000 € soit 4 000 € par site

- décide d'inscrire un crédit total de 15 000 € au BS 2021,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221-3DEL-DE
Date de télétransmission : 27/02/2021
Date de réception préfecture : 27/02/2021

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Action – S'appuyer et valoriser sur les atouts patrimoniaux du territoire classé PNR – RB

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 2.4.3 « Viser l'excellence sur les formes douces d'itinérance »,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le programme d'actions triennal 2020-2022,
VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre, en lien avec l'association Atouparc, le travail de développement et d'optimisation du site randvosgesdunord.fr dédié à la randonnée pour un montant de 5 000 € TTC (prestation de service, maintenance ...) et de procéder à une mise à jour puis à une réimpression de la carte touristique pour un montant de 12 500 € TTC (prestation de communication, impression, diffusion, graphisme ...).
- sollicite le plan de financement suivant :
 - Cotisation de l'association Atouparc : 8 100 €
 - Région Grand-Est : 9 400 €
- décide d'inscrire un crédit total de 17 500 € au BS 2021,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221-22DEL-DE
Date de télétransmission : 27/02/2021
Date de réception préfecture : 27/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Action – Promouvoir et valoriser la destination, les produits, les savoir-faire et les services à travers la marques Valeurs Parc

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment ses mesures 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire » et 2.3.2 « Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre la campagne de marquage ainsi que l'animation du réseau des entreprises marquées « Valeurs Parc naturel régional » pour un montant estimatif de 18 000 € TTC (prestation de service, supports de communication, impression, graphisme, frais de réception, frais d'insertion ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Cotisation des entreprises marquées : 3 550 €

Région Grand-Est : 14 450 €

- décide d'inscrire un crédit total de 18 000 € au BS 2021,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Action – Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité et de l'innovation en milieu rural

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.4.2 « Instaurer un débat permanent »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail de porter à connaissance des actions du Parc dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte via les actions suivantes :

> Action 1 - Rendre accessibles les informations aux habitants via les outils numériques : 14 700 €

Rendre accessible les informations aux habitants via les outils numériques en réalisant des actions de promotion, en développant le site internet du Parc, en éditant des newsletters et en renforçant la stratégie numérique pour un montant global estimé à 14 700 € TTC (prestation de service, graphisme, impression, diffusion, maintenance ...).

> Action 2 - Partager les actions et missions mises en œuvre via différents supports : 27 300 €

Partager les actions et missions du Parc au travers de différents supports via l'édition de l'agenda du Parc, la réalisation d'insertions presse et web, la réalisation et l'impression d'objets de promotion du Parc et l'organisation d'un événement à l'occasion de l'inauguration du château de La Petite-Pierre pour un montant estimatif de 27 300 € TTC (impression, diffusion, communication, prestation de service, frais de réception, achat de goodies, insertions, ...).

sollicite le plan de financement suivant :

Action 1 - Rendre accessibles les informations aux habitants via les outils numériques

Région Grand-Est : 14 700 €

Action 2 - Partager les actions et missions mises en œuvre via différents supports

Région Grand-Est : 27 300 €

- décide d'inscrire un crédit total de 42 000 € au BS 2021,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Animation LEADER – Prise en charge des frais salariaux du poste d’animation LEADER

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du 2 juillet 2016, approuvant le projet de convention LEADER ainsi que la participation du SYCOPARC au financement des postes d’animation et de gestion administrative du programme, CONSIDERANT le décompte financier envoyé par le Pays de Saverne Plaine et Plateau pour l’année 2020,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d’approuver le reversement de la somme de 5 605,65 € au Pays de Saverne Plaine et Plateau, au titre de l’animation du Programme LEADER Vosges du Nord pour l’exercice 2020,
- d’autoriser M. le Président à inscrire les crédits au budget principal du SYCOPARC,
- d’autoriser M. le Président à prendre l’ensemble des dispositions et à signer tous documents nécessaires à l’application de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221-1DEL-DE
Date de télétransmission : 27/02/2021
Date de réception préfecture : 27/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Action – Faire vivre à travers la relation entre le SYCOPARC et l'Education Nationale, le lien entre les élèves, la communauté éducative et leur territoire

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.2 « Instaurer un débat permanent », 1.4.4 « favoriser un projet pédagogique partagé »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- Action 1 - Faire vivre à travers la relation entre le SYCOPARC et l'Education Nationale, le lien entre les élèves, la communauté éducative et leur territoire : 5 200 €

Décide de poursuivre les actions de sensibilisation des 6ème sur les thématiques portées par le Parc naturel régional des Vosges du Nord pour un montant estimatif de 1 200 € TTC (prestation de service ...) et de soutenir les actions engagées par les collègues via le lancement d'un appel à projet pour un montant estimatif de 4 000 € (subventions, participations à destination des établissements scolaires).

- Action 2 - Encourager l'implication des jeunes dans l'avenir du territoire à travers le partenariat SYCOPARC / réseau éducatif + Partager et transmettre les enjeux du territoire à la communauté éducative : 6 00 €

Décide de continuer à organiser des rendez-vous techniques et des formations à l'attention de la communauté éducative du territoire pour un montant de 600 € TTC (frais de réception, prestation de service, intervenants, location, remboursement de déplacements ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Action 1 - Faire vivre à travers la relation entre le SYCOPARC et l'Education Nationale, le lien entre les élèves, la communauté éducative et leur territoire : 5 200 €

Collectivité Européenne d'Alsace : 5 200 €

Action 2 - Encourager l'implication des jeunes dans l'avenir du territoire à travers le partenariat SYCOPARC / réseau éducatif + Partager et transmettre les enjeux du territoire à la communauté éducative : 600 €

Collectivité Européenne d'Alsace : 600 €

- décide d'inscrire un crédit total de 5 800 € au BS 2021,
- autorise M. le Président à procéder au versement de subventions à l'attention des établissements et organismes lauréats de l'appel à projets,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Action – Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation

Voix : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical décide de lancer les opérations suivantes :

- Action 1 - Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation : animation du réseau, mise à jour du portail éco-rénover : 12 700 € TTC

Poursuivre le programme d'animation et de dynamisation du réseau des artisans de l'éco-rénovation via la mise à jour et l'enrichissement du portail internet éco-rénover en lien avec les utilisateurs et artisans pour un montant estimatif de 1 620 € TTC (maintenance, prestation de service, ...), l'organisation d'évènements à destinations des entreprises de la filière éco-rénovation pour un montant estimatif de 2 580 € TTC (prestation de service, intervenants, frais de réception, frais de déplacements, communication ...), et la mise en place d'outils de communication et d'approfondissement liés au savoir-faire pour un montant estimatif de 8 500 € TTC (prestation de service, impression, graphisme, vidéo, diffusion, communication ...).

- Action 2 - Résidence architecturale : redynamisation de l'habitat dans les centres-bourgs : 10 000 €

Réaliser une résidence architecturale dans la commune de la Petite-Pierre pour un montant estimatif de 10 000 € TTC (prestation de service...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Action 1 - Animer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation : animation du réseau, mise à jour du portail éco-rénover : 12 700 € TTC

Région Grand-Est (crédits Massif) : 6 350 €

MASSIF FNADT : 6 350 €

Action 2 - Résidence architecturale : redynamisation de l'habitat dans les centres-bourgs : 10 000 €

Région Grand-Est : 5 050 €

Collectivité Européenne d'Alsace : 4 950 €

- décide d'inscrire un crédit total de 22 700 € au BS 2021,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Action – Mise en œuvre des actions du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges et ses variantes pour viser l'excellence sur les formes douces d'itinérance

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.4.3 « Viser l'excellence sur les formes douces d'itinérance », 2.4.1 « Développer un tourisme spécifique Vosges du Nord », 2.4.2 « Cibler de nouvelles clientèles » et 3.1.2 « Accompagner l'évolution des paysages »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU le dossier de candidature déposé par le SYCOPARC « Plan de paysage de la traversée du Massif des Vosges » dans le cadre de l'appel à projets national « Plan de Paysage » lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire,

CONSIDERANT que la candidature du SYCOPARC a été lauréate de l'Appel à Projets,

VU le plan de paysage élaboré par le SYCOPARC,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- Action 1 : Animation, coordination et valorisation de la démarche : 44 700 €

De poursuivre le travail d'animation, de coordination et de valorisation du plan de paysage pour un montant estimatif de 33 700 € (salaire, charges, frais de structure, frais de mission ...) et la mise en œuvre d'actions de communication et de promotion de la traversée du Massif pour un montant estimatif de 11 000 € TTC (graphisme, prestation de servie, communication, impression, diffusions, insertions ...).

- Action 2 : Infrastructures de valorisation du paysage : 68 800 € HT

D'installer des infrastructures de valorisation du paysage via la mise en place d'éco compteurs le long du Parc et de fenêtres sur le paysage pour un montant estimatif de 68 800 € HT (achat de matériel, équipement, travaux ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Action 1 : Animation, coordination et valorisation de la démarche : 44 700 €

MASSIF FNADT : 22 885 €

Région Grand-Est : 21 815 €

Action 2 : Infrastructures de valorisation du paysage : 68 800 € HT

MASSIF FNADT - investissement : 31 140 €

Région Grand-Est – investissement : 23 900 €

Autofinancement du SYCOPARC : 13 760 €

- décide d'inscrire un crédit total de 44 700 € en section de fonctionnement du BS 2021 et de 68 800 € HT en section d'investissement,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Avenant n° 3 – Contrat de redynamisation du site de défense de Drachenbronn

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Contrat de redynamisation du site de Défense de Drachenbronn signé le 29 novembre 2016,

VU la circulaire n° 5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

VU le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, approuvé par le Président de la République le 29 avril 2013,

VU le Contrat de Plan ETAT - REGION (CPER) 2015-2020,

VU la loi n° 2014 - 1654 du 29 décembre 2014 dite loi de finances pour 2015, en son article 39,

VU la délibération du Conseil Municipal de Drachenbronn,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,

VU la délibération de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt,

VU la délibération du Conseil Régional du Grand Est,

VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

VU la délibération du Comité Syndical du 9 novembre 2019 validant le projet d'avenant n° 1,

VU la délibération du Comité Syndical du 31 octobre 2020 validant le projet d'avenant n° 2,

VU la proposition d'avenant annexée,

CONSIDERANT l'accompagnement du SYCOPARC dans le projet de redynamisation du site de Défense de Drachenbronn,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant 3 au contrat de redynamisation du site de défense de Drachenbronn tel qu'annexé,

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221-5DEL-DE
Date de télétransmission : 27/02/2021
Date de réception préfecture : 27/02/2021

- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

PROJET

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE DRACHENBRONN

AVENANT N° 3

LISTE DES SIGNATAIRES

Le présent avenant au contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Drachenbronn, est conclu entre :

- L'Etat, représenté par Mme CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- La commune de Drachenbronn/Birlenbach, représentée par M. KOEPF, son Maire ;
- La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, représentée par M. STRAPPAZON, son Président ;
- La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, représentée par M. HEINTZ, son Président ;
- Le Conseil Régional Grand Est, représenté par M. ROTTNER, son Président ;
- La Collectivité Européenne d'Alsace, représentée par M. BIERRY, son Président ;
- Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, représenté par M. WEBER, son Président.

VISAS

- **vu le Contrat de redynamisation du site de Défense de Drachenbronn signé le 29 novembre 2016,**
- **vu la circulaire n° 5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,**
- **vu le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, approuvé par le Président de la République le 29 avril 2013,**
- **vu la loi n° 2014 - 1654 du 29 décembre 2014 dite loi de finances pour 2015, en son**

- **vu les avenants n° 1 et 2 au CRSD de Drachenbronn signés le...,**
- **vu l’avis favorable rendu par le comité de pilotage du CRSD de Drachenbronn le,**
- **vu l’avis favorable rendu par le comité technique interministériel le,**
- **vu la délibération du Conseil Municipal de Drachenbronn/Birlenbach en date du...,**
- **vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en date du,**
- **vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l’Outre-Forêt en date du,**
- **vu la délibération du Conseil Régional du Grand Est en date du...,**
- **vu la délibération de la Collectivité Européenne d’Alsace en date du...,**
- **vu la délibération du Parc naturel régional des Vosges du Nord en date du...,**

Préambule

L’avenant n° 3 du CRSD est devenu nécessaire afin d’intégrer les évolutions du projet de reconversion de l’ancienne base militaire de Drachenbronn et d’abonder les crédits pour la création d’emplois.

1. D’une part, il est indispensable de procéder à la déconstruction de l’intégralité de l’ancien site militaire (casernement et cités cadres) afin d’y permettre la réalisation d’un important projet de reconversion économique et touristique.
2. D’autre part, il est nécessaire de mettre à jour la fiche du CRSD dédiée à la création d’un parc touristique innovant afin d’intégrer l’intégralité des travaux portés à ce titre par la communauté de communes.
3. Enfin, il sera nécessaire d’abonder les crédits pour la création d’emplois à hauteur de 300 000 euros (crédits FRED)

1. La mise à jour de la fiche FA 1.5. dédiée la réadaptation du site de l’ancienne BA901

Avec le soutien de l’ADIRA, c’est-à-dire l’agence de développement économique d’Alsace, M Frank Wambsganss et ses associés ont décidé la construction sur une partie du site de l’ancien casernement de Drachenbronn d’une importante unité de fabrication de fonds de tartes flambées (la société actuelle, déjà installée en Allemagne est dénommée Gusto Palatino). Au préalable, la communauté de communes, avec l’autorisation de l’Etat, a procédé ces derniers mois à la déconstruction d’environ 6 hectares de l’ancien casernement afin de pouvoir livrer

un terrain constructible. Ces travaux de déconstruction s'élevant à 1,2 millions d'euros, financés par l'Etat et la Région Grand Est, sont terminés et cet investisseur a déposé une demande de permis de construire courant novembre 2020. La construction de cette unité est programmée en 2021 avec une ouverture prévue en 2022. Il s'agit d'un investissement de l'ordre de 15 M€ avec la création d'environ 30 emplois. L'investisseur a déposé une demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre de ce projet.

D'autre part, M. Frank Wambsganss et ses associés envisagent deux autres opérations d'importances :

- Le rachat de la partie restante du casernement afin d'envisager le développement d'autres activités liées à l'économie du tourisme. M Wambsganss se propose d'être le porteur d'un projet associant d'autres investisseurs privés susceptibles de réaliser des équipements de type : brasserie, salle de fitness etc.
- Le rachat de la "cité - cadres" afin d'y développer une importante activité d'hébergement touristique sous la forme de chalets.

Ces discussions avec M. Wambsganss et ses associés sont relativement avancées et feront, le moment venu, l'objet d'un acte auprès d'un notaire.

Par conséquent, cette évolution du projet conduira la communauté des communes, après acquisition du foncier à l'euro symbolique auprès de l'Etat, à :

- Remettre en état et adapter l'ancienne station d'épuration militaire de manière à traiter les eaux usées,
- Mettre en place un collecteur général d'assainissement,
- D'une manière générale, à procéder aux travaux préalables de viabilisation du foncier affecté à ces projets.

Pour ces travaux, la communauté de communes s'appuiera sur l'expertise du SDEA en qualité de maître d'œuvre.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour la fiche action du CRSD dédiée à la réadaptation de l'ex BA 901 et d'abonder les crédits affectés (fiche F.A.1.5) à hauteur de 300 000 euros (crédits FRED).

2 La mise à jour de la fiche FA. 1.3 dédiée à la réalisation d'un parc touristique innovant

La société EAK France construit actuellement un chemin des cimes sur les hauteurs de Drachenbronn. Cette réalisation comportera un parcours dans la cime des arbres, une grande tour panoramique, un restaurant et une boutique de vente de produits. L'ouverture au public est prévue en mai 2021. La société EAK a construit et exploite aujourd'hui avec succès 9 autres chemins des cimes en Europe. A Drachenbronn, l'investissement s'élève à 6 millions

d'euros et verra la création à terme d'environ 30 emplois. La société EAK France bénéficie du soutien de la Région Grand Est à hauteur de 200 000 euros. L'étape suivante sera l'aménagement et l'ouverture en 2022 d'un parc d'aventures dans l'ancien chenil à Drachenbronn ; ce terrain a d'ores et déjà été acheté par EAK France. Un autre projet porte sur la création d'hébergements insolites dénommés « Glamping pods » dans une petite forêt à côté de la piscine de Drachenbronn. L'investisseur a obtenu dernièrement un permis d'aménager et pourra ainsi démarrer son projet. Cet équipement complètera l'offre touristique à Drachenbronn.

Grâce aux subventions obtenues de l'Etat dans le cadre du CRSD (fiche FA.1.3) mais aussi du Conseil Départemental, la communauté de communes a aménagé un grand parking sur l'ancien terrain de sport à Drachenbronn et des toilettes publiques y ont été installées.

Afin de compléter ce parc touristique innovant, la communauté de communes fait réaliser divers équipements et aménagements nécessaires au bon fonctionnement de cette future station de tourisme : kiosque d'information, abri bus, abri pour vélo, signalétique, plantations mellifères etc.

Compte tenu du développement pris par le projet touristique, il est nécessaire d'abonder la fiche du CRSD dédiée à la réalisation du parc touristique innovant à hauteur de 115 446,60 euros (crédits FNADT).

3. La mise à jour de la fiche FA 2.2. liée aux aides à l'investissements productif des TPE/PME

L'investisseur qui réalisera la construction d'une unité de fabrication de fonds de tartes flambées envisage, dans une première tranche de son projet, la création d'une trentaine d'emplois directs sur le site, une seconde tranche est envisagée dans les trois ans à venir. A cela s'ajoute le projet de réalisation d'hébergements insolites qui verra la création de quelques emplois supplémentaires. Dans ces conditions, il apparaît nécessaire d'abonder les crédits affectés à l'aide à la création d'emplois à hauteur de 300 000 euros afin de répondre aux besoins exprimés.

ARTICLE 1er

LES ACTIONS SOUMISES A AMENDEMENT DES CREDITS DE L'ETAT

Fiche FA 1.1. - Définition d'une stratégie touristique et d'outils de promotion

Les études nécessaires ont été réalisées et les crédits FNADT restants s'élèvent à 32 937,60 euros. Ces crédits sont à redéployer sur la fiche FA 1.3. - Création d'un parc à thème innovant.

Fiche FA 1.2. - Développement des infrastructures touristiques

Les crédits FNADT restants s'élèvent à 40 000 euros. Ces crédits sont à redéployer sur la fiche FA 1.3. - Création d'un parc à thème innovant.

Fiche FA 1.3. - Création d'un parc à thème innovant

Compte tenu des travaux supplémentaires consistant notamment à développer des équipements d'accueils des visiteurs (abri bus, RIS, signalétique, cheminements), les crédits FNADT initiaux s'élevant à 647 676 euros sont majorés de 115 446,60 euros et ainsi portés à 763 122,60 euros.

Fiche FA 1.4. - Projet de village nature

Les crédits FNADT restants s'élèvent à 42 509 euros. Ces crédits sont à redéployer sur la fiche FA 1.3. - Création d'un parc à thème innovant.

Fiche FA 1.5. - Adaptation du site de l'ex BA901

Cette action est complétée par la remise en état de l'ancienne STEP militaire et la mise en place d'un collecteur général d'assainissement y compris la maîtrise d'œuvre et divers travaux et équipements liés. Les crédits FRED initialement de 1 million d'euros sont ainsi portés à 1 300 000 euros.

Fiche FA 2.1. - Construction d'un immobilier dédié

Les crédits FRED restants s'élèvent à 600 000 euros. Cette fiche a été adaptée en intégrant l'évolution du projet de reconversion de l'ex BA 901 mais aussi des recommandations de l'ADIRA qui conduisent à l'abandon du projet de construction d'un immobilier dédié par la CCPW. Il convient de noter qu'un investisseur privé envisage l'acquisition de l'ancien cinéma de l'ex BA 901 pour y proposer des locaux aux PME/TPE. Un tel projet porté par un investisseur privé suffit ainsi à répondre à d'éventuels besoins. Les crédits FRED restant à hauteur de 600 000 euros sont à réorienter à hauteur de :

- 300 000 euros vers la fiche FA 2.2. - Aide à l'investissement productif des TPE-PME,
- 300 000 euros vers la fiche FA 1.5. - Adaptation de l'ex BA 901.

Fiche FA 2.2. - Aides à l'investissement productif des TPE - PME

Cette action est engagée et répond à un réel besoin. Par conséquent, compte tenu des différents projets privés en cours (construction d'une usine et Glamping), il paraît très opportun d'abonder les crédits à hauteur de 300 000 euros provenant de la fiche « FA 2.1. - Construction d'un immobilier dédié ». Les crédits FRED affectés à cette fiche sont ainsi portés de 337 000 euros à 667 000 euros.

Signatures : Fait à

le :2021

Mme CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est
Préfète du Bas Rhin

M. KOEPF, Maire de
Drachenbronn/Birlenbach

M. STRAPPAZON, Président de la
Communauté de Communes du
Pays de Wissembourg

M.HEINTZ Président de
de la Communauté de Communes
de l'Outre-Forêt

M. ROTTNER, Président de
la Région Grand Est

M. BIERRY, Président de la
Collectivité Européenne d'Alsace

M. WEBER Président du
Parc naturel régional des Vosges du Nord

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221-5DEL-DE
Date de télétransmission : 27/02/2021
Date de réception préfecture : 27/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Action – Animer et faire vivre la dynamique de la charte forestière de territoire des Vosges du Nord – 3ème année

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 2.1.2 « Développer une économie du bois à forte valeur ajoutée »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- Action 1 - Animation du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire : 55 000 €

Décide de poursuivre l'animation de la charte forestière de territoire pour un montant estimatif de 55 000 € (salaire, charges, frais de mission, frais de structure ...).

- Action 2 - Développer les activités artisanales et l'emploi sur le territoire, projet de convention cadre avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat : 5 000 €

Décide de développer les activités artisanales et l'emploi sur le territoire en lien avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat via la réalisation d'audits au sein des entreprises de la filière bois pour un montant estimé à 5 000 € TTC (prestation de service ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

- Action 1 - Animation du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire : 55 000 €

Région Grand-Est : 27 500 €

SYCOPARC : 27 500 €

- Action 2 - Développer les activités artisanales et l'emploi sur le territoire, projet de convention cadre avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat : 5 000 €

Région Grand-Est : 5 000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 60 000 € au BS 2021,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Action – Découvrir les Parcs naturels du Grand-Est – Inter-Parcs

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.4.4 « favoriser un projet pédagogique partagé »,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le programme d'actions triennal 2020-2022,
VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de lancer le projet de classes inter-Parcs en lien avec l'ensemble des Parcs naturels régionaux de la Région Grand-Est pour un montant estimatif de 7 700 € TTC (prestation de service, frais d'hébergement, frais d'animation, frais de communication, repas, acquisition de petit matériel ...).
- sollicite le plan de financement suivant :
Parc naturel régional de la Montagne de Reims : 7 700 €
- décide d'inscrire un crédit total de 7 700 € au BS 2021,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de première classe

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 2° ,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet afin d'assurer la fonction d'assistant de gestion financière, budgétaire et comptable,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint administratif principal de première classe,
- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221-8DEL-DE
Date de télétransmission : 27/02/2021
Date de réception préfecture : 27/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi non permanent d'animateur

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 11° ,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi non permanent d'animateur territorial à temps complet afin d'assurer la fonction d'animateur à la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 11° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'animateur territorial.
- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221-9DEL-DE
Date de télétransmission : 27/02/2021
Date de réception préfecture : 27/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi non permanent d'animateur

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 I1°,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi non permanent d'animateur territorial à temps complet afin d'assurer la fonction d'animateur à la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 I1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'animateur territorial.
- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-CS130221-10DEL-DE
Date de télétransmission : 27/02/2021
Date de réception préfecture : 27/02/2021

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché de conservation du patrimoine

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 2° ,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi permanent d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet afin d'assurer la mission de conservateur des musées,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'attaché de conservation du patrimoine,
- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

V VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 2° ,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi permanent d'ingénieur à temps complet afin d'assurer la fonction de chargé de mission médiation Lynx,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'ingénieur,
- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Action – Faciliter l'acceptation du retour des grands prédateurs dans le massif vosgien

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.2.1 « Protéger la nature remarquable »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de contribuer à la mise en œuvre du programme régional d'actions en faveur du Lynx boréal dans le massif Vosgien en animant le dispositif et en mettant en place un programme de sciences citoyennes à destination des acteurs du monde de la chasse et de la forêt. Le montant global de l'opération a été estimé à 76 200 € TTC (salaire, charges, frais de structure, frais de mission, prestation de service, prestation d'animation, frais de réception, acquisition de petit matériel ...) en fonctionnement et à 9 000 € HT en investissement (acquisition d'un véhicule ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Pour le volet fonctionnement du projet :

DREAL Grand-Est : 76 200 €

Pour le volet investissement du projet :

DREAL Grand-Est : 7 200 €

SYCOPARC : 1 800 €

- décide d'inscrire un crédit total de 76 200 € en section de fonctionnement du BS 2021 et 9 000 € en

section d'investissement,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 47

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MAZUY, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Action – Investir pour le SYCOPARC et en faveur du territoire

Voix : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 0.0.0 « Les moyens au service du projet »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2020-2022,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical décide de lancer les opérations suivantes :

- Action 1 – Implantation d'aires de bivouacs : 55 000 € HT

Poursuivre le déploiement des aires de bivouacs dans les Vosges du Nord pour un montant estimatif de 55 000 € HT (Prestation de service, conception, terrassement, acquisition de matériel, livraison, installation ...).

- Action 2 – Accompagner la création d'infrastructures d'expériences de pleine nature : 31 100 € HT

Contribuer au financement des infrastructures d'expériences de pleine nature sur le territoire du Parc naturel régional pour un montant de 31 100 € (subvention, participation aux porteurs de projets ...).

- Action 3 – Participation au financement du micro film « initiatives de nos régions » : 4 500 € HT

Contribuer au financement du micro film « Initiatives de nos régions » porté par le Fédération des parcs naturels régionaux de France pour un montant de 4 500 € HT (Subvention à la fédération des Parcs naturels régionaux).

- Action 4 – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc : 30 000 € HT

Financer les équipements nécessaires au bon fonctionnement du SYCOPARC pour un montant estimatif de 30 000 € HT (achat de matériel informatique, matériel divers ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Action 1 – Implantation d'aires de bivouacs : 55 000 € HT

Région Grand-Est - Investissement : 16 500 €

FEDER Massif : 27 500 €

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20210213-C5150221 DEL22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2021
Date de réception préfecture : 09/03/2021

SYCOPARC : 11 000 €

Action 2 – Accompagner la création d'infrastructures d'expériences de pleine nature : 31 100 € HT
Région Grand-Est- Investissement : 31 100 €

Action 3 – Participation au financement du micro film « initiatives de nos régions » : 4 500 € HT
Région Grand-Est- Investissement : 4 500 €

Action 4 – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc : 30 000 € HT
Région Grand-Est - Investissement : 24 000 €
SYCOPARC : 6 000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 120 600 € en section d'investissement du BS 2021,
- autorise M. le Président à procéder au versement des subventions et participations prévues dans le cadre des actions 2 et 3,
- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 44

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Programme LIFE intégré – participation du SYCOPARC au dossier porté par la Région Grand-Est

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT le dossier de candidature au programme LIFE intégré porté par la Région Grand Est en faveur de la biodiversité,

CONSIDERANT la sollicitation du SYCOPARC par la Région Grand Est pour participer à la mise en œuvre des opérations relatives aux services rendus par la forêt et les prairies,

CONSIDERANT le travail mené par le SYCOPARC depuis plusieurs années sur ces sujets et l'opportunité de s'associer au projet porté par la Région Grand Est,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de s'associer en qualité de co-bénéficiaire au programme LIFE intégré en faveur de la Biodiversité porté par la Région Grand Est,
- de participer au montage du dossier aux côtés de la Région Grand Est,
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature,
- d'autoriser M. le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mobilisation des cofinancements et à solliciter les financeurs potentiels.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 28 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 44

Nombre de voix pouvoirs : 3

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BALL, BERRON, BERTRAND, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, SCHMITT, STAATH, WAHL, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, GUILLIER, KERN, LEDIG, MADELAINE, MULLER-BECKER, WAECHTER, MM. CARBIENER, HILT, HOFFSESS, HUBER, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, MUCKENSTURM, M. SUCK.

OBJET : Marquage Valeurs Parc – Eaux minérales de sources

Voix : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment ses mesures 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire » et 2.3.2 « Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 juin 2019 relative à la validation des conventions pour l'utilisation de la marque « Valeurs Parc » pour les fruits et légumes et produits dérivés (PAM, épices, boissons...), les miels et produits de la ruche, les prestations éducatives, les hébergements et la restauration,

VU la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2019 relative à l'attribution de la marque « Valeurs Parc » et à la détermination du montant des cotisations annuelles,

VU la délibération du Comité Syndical du 5 décembre 2020 validant le cahier des charges « Eaux minérales et de source »,

CONSIDERANT la demande de marquage formulée par l'entreprise CELTIC – Niederbronn-les-Bains,

CONSIDERANT que le SYCOPARC a fait réaliser un audit d'entrée dans la marque de l'entreprise,

CONSIDERANT que les résultats de l'audit ont été présentés aux membres de la commission,

CONSIDERANT que sur la base du résultat de l'audit, la commission « Valeurs Parc » a émis un avis favorable le 1^{er} février 2021, pour l'attribution de la marque,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'attribuer la marque « Valeurs Parc » pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention d'utilisation de la marque pour les Eaux minérales et de source à :

» l'entreprise Celtic – Niederbronn-les-Bains

- d'autoriser le Président à signer la convention d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec l'entreprise citée ci-dessus,

- d'autoriser le Président à solliciter annuellement les cotisations auprès de l'entreprise marquée,

- d'autoriser le Président à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER